

K-145-2-4

C.3

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I — LA SURVIVANCE ACADIENNE Edmond-D. Aucoin
- II — POUR LA COLONISATION † L.-N., Card. Bégin, arch. de Québec
† A.-X., Ev. de Saint-Hyacinthe
- III — LA CORVÉE CHEZ BAPAUME Sylva Clapin
- IV — SALUT AUX ACADIENS Hervé Roch
- V — L'AFFAIRE MASSÉ La Rédaction
- VI — CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ La Rédaction
- VII — BIBLIOGRAPHIE E.-Z. Massicotte et E. M.
- VIII — PARLONS MIEUX Abbé Etienne Blanchard, p. s. s.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Bilan du mois de juillet 1917. — Tableau d'honneur des organisateurs permanents.

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous,
Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois; en cas de non-livraison, les abonnés sont priés de présenter leurs réclamations dans les 15 jours.

Toute demande de changement d'adresse doit être faite par écrit et accompagnée de 5 sous en timbre-poste.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier: Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général: VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2ème Vice-président général: J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

Trésorier général: JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPELLE,

D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11,

place d'Armes. — VICTOR DORÉ, professeur, 214, rue Berri. — J.-V. DESAUL-

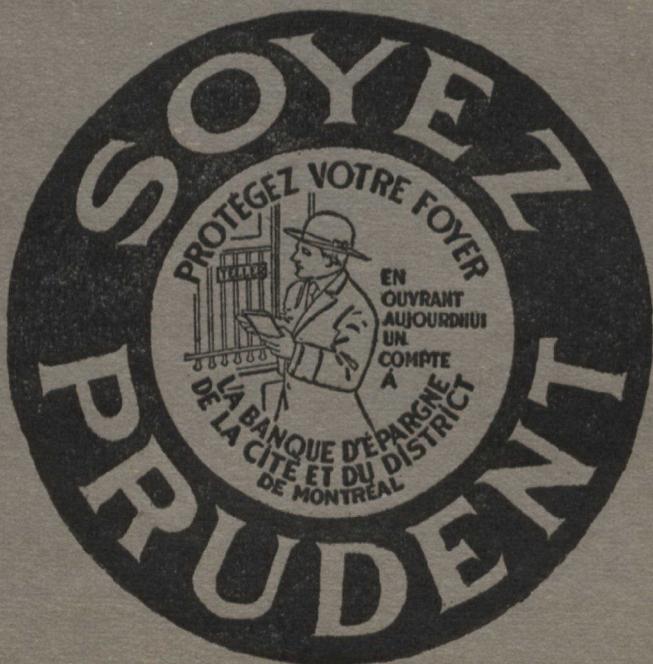
NIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes. — OMER HÉROUX, journa-

liste, 43, rue Saint-Vincent. — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue St-Jacques.

Chef du Secrétariat: EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

Sous-chef du Secrétariat: JOS. DURAND, bureau I, Monument national.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ: Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument national. — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 14.

MONTRÉAL, AOUT 1917.

No 8.

LA SURVIVANCE ACADIENNE

Tous les Acadiens, expatriés dans une des scènes de barbarie les plus honteuses de l'histoire, n'ont pas laissé leurs os en terre d'exil. Des milliers ont sombré avec les débris de voiliers qui les éloignaient de leurs foyers tant aimés; des centaines, entassés dans les cales comme de vils troupeaux, ont contracté des maladies qui mirent fin à leurs sombres jours; un grand nombre s'est vu refuser l'indispensable à la subsistance de leur être chétif; quelques-uns ont fait souche là où le sort les avait jetés, enfin, plusieurs caravanes de ces exilés ont eu l'héroïque courage de franchir l'espace qui les séparait du pays de leur enfance, trajet que ces pèlerins voulaient accomplir fût-ce au prix de s'user les jambes jusqu'aux genoux. C'est de cette dernière catégorie d'exilés que nous voulons dire un mot aujourd'hui.

* * *

Des dix-sept à dix-huit mille Acadiens qui vivaient aux provinces maritimes avant l'épisode de 1755, il en restait après le démembrement que l'on connaît, à peine deux mille huit cent, ainsi répartis : au Nouveau-Brunswick, 1 000 dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard), 400 au Cap-Breton et sur les bords du détroit de Canseau 400, à Halifax ainsi que dans ses environs, 700, et 300 sur tout le reste de la Nouvelle-Ecosse.

A ce petit nombre qui avait échappé aux malheurs du bannissement vint se joindre, à partir de 1766, plusieurs centaines de ces " enfants de la douleur ", qui, depuis leur départ pour l'exil, avaient caressé le rêve de faire revivre l'Acadie des beaux jours.

Quelques-uns des pionniers des principaux centres au Nouveau-Brunswick eurent la bonne fortune, après l'affreuse "chasse à l'homme", de reprendre possession de leurs habitations, et ce fut avec une rapidité merveilleuse que se développèrent, avec les années, les nombreuses paroisses depuis Memramcook jusqu'à la baie des Chaleurs, jusqu'à la Madawaska.

Les Acadiens qui avaient vu le jour sur les douces plages de la baie Française et qui revenaient de l'exil à travers les forêts, les plus forts portant les plus faibles et les plus âgés, voulurent se rendre au pays de Grand-Pré. Pour toute récompense terrestre, ces courageux pèlerins devaient trouver leurs ennemis confortablement installés dans leurs anciennes demeures.

Mon Dieu, est-ce assez de douleur et de brisements de coeur pour exterminer les restes d'un peuple persécuté jusque dans ses entrailles ?

Eh bien ! non ; le peuple Acadien a de tout temps possédé une âme divinement privilégiée. Ces quelques centaines de familles vont de nouveau s'enfoncer dans les bois pour atteindre le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, s'y créer de nouveaux foyers, et cette fois, pour les garder.

* * *

A mesure que les arbres et les souches disparaissaient sous la cognée du défricheur, de nouvelles habitations se dressaient, voisines des premières, et ne tardaient pas à contenir leur douzaine de mioches.

En autant qu'il est possible d'établir un relevé de la population vers 1812, d'après les rapports de Mgr Lartigue, de Mgr Plessis et des données de M. Placide Gaudet, le total des Acadiens est déjà de onze mille six cent trente personnes.

Nous avons dit qu'après le bannissement, plusieurs Acadiens purent recouvrer leurs anciennes demeures au centre du Nouveau-Brunswick. Plus tard, quelques-uns se virent, avec disgrâce, les tenanciers de certains spéculateurs, qui avaient obtenu des autorités plusieurs concessions de terrains et qui posaient en seigneurs, comme voulaient le faire, d'ailleurs, les *Loyalists* nouvellement arrivés sur le sol d'Acadie. Ce fut une des causes qui portèrent les Acadiens à se diriger vers le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, où se trouvent aujourd'hui, si solidement implantés, les florissants villages du Madawaska.

Ceux qui étaient établis à proximité de la mer tiraient leur subsistance de la pêche, tels les habitants de Pubnico, Tousquet, Elbrook, Météghan en Nouvelle-Ecosse; ceux de Cocagne, Bouctouche, Richibouctou, Paquemouche et Caraquet au Nouveau-Brunswick; ceux d'Arichat, Chéticamp au Cap-Breton; et aussi ceux des îles de la Madeleine.

Vers la fin du dix-huitième siècle leur situation s'était déjà de beaucoup améliorée et ils commençaient à se relever de leur douloureuse épreuve. La croissance de la population était devenue normale.

En 1840 on comptait au-delà de trente mille âmes, dont quinze mille au Nouveau-Brunswick seulement.

* * *

Il a fallu aux Acadiens plus de cent ans d'un labeur sans trêve pour surmonter les désastreuses répercussions du *grand dérangement* et pour s'affirmer aux yeux de leurs oppresseurs comme les légitimes descendants d'un peuple qui ne saurait mourir.

Jusqu'en 1860 selon le principe tant de fois justifié, *primo vivere*, les Acadiens se sont enracinés au pays de leurs aïeux, en accomplissant la volonté du Très-Haut : " Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. " A cette date, leur population est déjà de 69 000 âmes dans les trois provinces.

Le besoin de la culture intellectuelle se fait sentir pour de bon chez ces âmes véritablement trempée par la parole bienfaisante du missionnaire. Le collège de Memramcook va permettre aux jeunes intelligences de se développer et d'augmenter la puissance d'un peuple qui n'a pas eu honte d'affirmer sa foi, tout en observant fidèlement le précepte biblique de la procréation, en donnant ainsi des âmes à Dieu et des fils à la patrie. Des maisons d'éducation pour les jeunes filles vont aussi surgir à côté de l'église paroissiale.

De même que c'est avec l'aide de la religion que le peuple acadien a pu conserver le patrimoine des aïeux, ainsi est-ce par l'éducation catholique qu'il va passer de l'adolescence à la virilité.

Quelques jeunes gens instruits vont sortir chaque année de leur unique collège, avec l'idée bien arrêtée de travailler dans leur entourage au renouveau intellectuel, quelle que soit la carrière qu'ils auront choisie.

Mais un seul collège ne pouvait suffire au grand besoin du temps; aussi vit-on un second établissement du même genre, ouvrir ses portes à la gente écolière: celui de Saint-Paul, au Nouveau-Brunswick.

Ces deux institutions comptaient déjà un bon nombre de prêtres et d'hommes de profession parmi leurs anciens élèves, lorsqu'en 1890, la Nouvelle-Ecosse donnait à son tour naissance à une maison d'éducation supérieure: le collège Sainte-Anne, que dirigent les RR. PP. Eudistes.

Les bacheliers de ces universités, avec ceux du Sacré-Coeur de Caraquet (les collèges classiques français des provinces maritimes sont constitués en universités à charte provinciale), vont se disperser par tout le pays, la plupart après avoir complété leur stage universitaire à Laval, au McGill ou à Dalhousie d'Halifax. Une classe instruite, composé exclusivement d'Acadiens, occupera désormais des postes de commandement à chacun des degrés de l'échelle sociale.

Tous les pères de familles, cependant, ne pourront pas mettre un de leurs fils au collège, et c'est pour subvenir aux dépenses des études collégiales d'un grand nombre, que la société mutuelle dite de l'Assomption a créé sa *Caisse scolaire*.

Cent soixante-deux ans après la cruelle déportation, ce ne sont plus les rejetons d'un peuple démembré que l'on retrouve sur le sol de l'ancienne Acadie, mais plutôt les nobles fils des héros qui ont su, par leur attachement à leur langue et à leur religion, atteindre le nombre prodigieux de cent soixante-huit mille âmes.¹

Sans crier au miracle, nous croyons voir dans cette éclatante preuve de survivance française aux provinces maritimes, la récompense, naturelle de l'obéissance à la volonté du Maître: " Croissez et multipliez-vous. "

A la grande gloire du peuple acadien, chez nous, les berceaux s'usent par le bas. C'est la principale raison pour laquelle ce peuple martyr a reconquis sa place sous le soleil des nations impérissables.

EDMOND-D. AUCOIN,

directeur de la *Revue acadienne*.

¹ Le recensement de 1911 donne 50 036 âmes acadiennes à la Nouvelle-Ecosse, 98 611 au Nouveau-Brunswick, 13 117 à l'île du Prince-Edouard et plus de 5 000 aux îles de la Madeleine.

POUR LA COLONISATION

APPROBATIONS DE S. Em. LE CARDINAL BÉGIN
ET DE S. G. M^{gr} BERNARD

Archevêché de Québec, 18 juin 1917.

M. L.-J. Rivet

président du Comité de Colonisation

Cher monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt l'exposé très bien motivé du projet que vous avez conçu, vous et vos amis, et dont vous avez voulu me faire part, relativement au mouvement colonisateur sur lequel vous désirez attirer d'une façon particulière l'attention du public, et qu'il s'agit d'activer dans notre province.

C'est là une idée éminemment patriotique, et j'y applaudis de tout coeur.

Les évêques canadiens-français ont toujours regardé la colonisation comme une oeuvre d'importance majeure pour le bien matériel et moral de notre peuple, et ils n'ont jamais manqué une occasion, soit de créer eux-mêmes, soit de favoriser de tout leur pouvoir, des sociétés destinées à promouvoir cette oeuvre vitale.

Dans ma récente lettre pastorale sur Louis Hébert et le troisième centenaire de son arrivée, je disais: " Que les jeunes gens de nos belles paroisses canadiennes aient le courage de rester chez eux, ou, si le devoir les force de quitter le village natal, que ce soit pour aller fonder de nouveaux foyers dans nos campagnes. La colonisation doit être considérée comme une oeuvre nationale qui mérite tous les encouragements. "

Ces paroles, cher monsieur, vous disent assez avec quelle conviction j'entre dans la pensée qui anime votre Comité de Colonisation, et combien je serai heureux de seconder votre oeuvre auprès des curés et des familles de mon diocèse.

Dès maintenant, je bénis votre projet, et je prie Dieu de qui tout bien nous arrive, de vous accorder les lumières et l'énergie nécessaires pour en assurer la réalisation.

Agréez, cher monsieur le président, avec mes voeux de succès, l'assurance de mon entier dévouement,

† L.-N. Card. BÉGIN, Arch. de Québec.

Evêché de Saint-Hyacinthe, le 22 mai 1917.

M. L.-J. Rivet

président du Comité de Colonisation

Monsieur le président,

J'ai lu avec grande satisfaction votre honorée lettre du 16 courant. Garder à la terre le peuple canadien-français, l'aider à s'emparer du sol, l'y faire grandir pour Dieu et pour la patrie, voilà certes un projet qui répond parfaitement à mes désirs. Je ne fais, du reste, que suivre en cela l'exemple de mes prédécesseurs : les évêques de Saint-Hyacinthe ont écrit plus de vingt-cinq fois à leurs fidèles sur ce sujet, depuis 1852, date de la fondation du diocèse.

En essayant de rallier toutes les énergies et de réveiller l'opinion publique en faveur d'un mouvement général de colonisation, afin de garder tous nos hommes chez nous, votre comité fait une oeuvre éminemment religieuse et patriotique. Si nous occupons le sol que la divine Providence nous a légué, il sera impossible à l'élément étranger et non-catholique, que l'on se proposerait d'amener au Canada, de nous écraser, de nous assimiler ou de nous encercler ? Pour Dieu et pour la Patrie, emparons-nous du sol !

Il importe, si l'on veut le succès de l'entreprise, d'agir auprès des populations de nos compagnes, pour leur faire connaître les endroits de colonisation de notre province et les avantages qu'ils offrent. Si les familles qui ont peine à vivre dans nos vieilles paroisses, savaient qu'elles peuvent, avec le prix de vente de leur terre, se procurer plusieurs lots dans les cantons nouveaux et établir leurs fils auprès d'elles, il est bien probable qu'elles délaisseraient le chemin de la ville ou des Etats-Unis, pour se diriger vers les terres neuves. Malheureusement, on s'est trop occupé jusqu'ici du chasseur et du touriste, au détriment du laboureur, dans notre littérature de colonisation.

Il faudrait surtout obtenir du gouvernement une législation plus favorable aux colons. Si on leur venait en aide d'une façon pratique, par des avances d'argent, par des grains de semence qu'on leur procurerait à des prix de rabais, par l'ouverture des routes qui rendraient plus facile l'accès du territoire à défricher, et la vente des produits plus rapide et plus rémunératrice; en un mot, si on faisait que les premières années de défrichement ne soient pas des années de misère et de désespé-

rance, nous verrions bientôt surgir, dans ces nouvelles régions, de nombreuses paroisses, se multiplier et grandir un peuple catholique, fier de sa foi et parlant haut le verbe français.

Je félicite de tout coeur votre comité pour cette belle initiative. Je vous souhaite grand succès. Je serai heureux de vous aider dans la mesure de mes forces, et je me ferai un devoir d'entretenir Messieurs les curés du diocèse de cette importante question pendant les retraites pastorales de l'été. Je leur demanderai, en particulier, de diriger vers les centres de colonisation ceux de leurs fidèles qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent pas facilement s'établir dans nos vieilles paroisses.

En priant Dieu de bénir cette entreprise religieuse autant que patriotique, je vous renouvelle, monsieur le président, avec toute ma satisfaction, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† A.-X., Ev. de Saint-Hyacinthe.

LA CORVÉE CHEZ BAPAUME

(SCÈNES DE LA VIE CANADIENNE)

C'était à Saint-Mathias de Rouville, par un lourd et chaud dimanche de juillet.

Dès le haut du jour, les vieux qui étaient sortis prendre d'air sur le pas de leur porte s'étaient dit, en regardant là-bas le mont Saint-Hilaire, dont le sommet nageait dans une buée opaque et grise :

“ Pour sûr, ça va taper avant que le soleil se couche. ”

Le pronostic, paraît-il, est infaillible. Quand les contours de la montagne tranchent bien net sur le bleu du ciel, le temps, cela est sûr, est au beau fixe. Par contre, quand le sommet du mont, surtout du côté du Pin-de-Suere, est tout enchifrené, il faut parer au grain. Chacun sait ça dans Rouville...

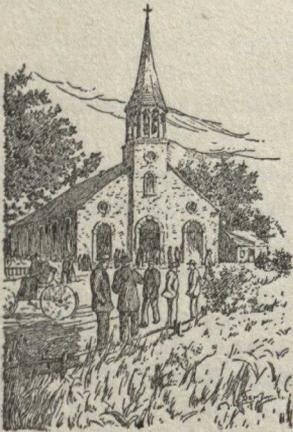
En attendant l'ondée, on suait ferme, ce dimanche-là, à Saint-Mathias, où l'on reçoit tout à plein, par les jours de grosse chaleur, l'haléine de fournaise du Bassin de Chambly. Et encore, il y avait une semaine, tout juste, que ça durait. Les gens de la paroisse s'étaient traî-

nés tant bien que mal à la grand'messe, et dès le *Gloria* c'était un assoupissement presque général dans la petite église, aux fenêtres grandes ouvertes, et par où entrait le chant suraigu des sauterelles s'égosillant à l'aise dans le petit cimetière d'à-côté. Dans les rais de soleil des abeilles bourdonnaient, et l'on entendit aussi tout à clair les chevaux qui, alignés à la porte, piaffaient d'impatience sous les piqûres des mouches.

On ne prêta qu'une oreille distraite à la lecture de l'Évangile, et sitôt après, chacun se tassa dans son banc, quelques-uns même se calant un tout petit peu dans les coins, afin d'y aller d'un bout de somme.

Et voici que, dans la lourde torpeur sommeillante, chacun dressa les oreilles à pic. De tous côtés les têtes, redevenues attentives, se tournaient de ci de là et s'interrogeaient, de l'air de se dire: " V'là qui va faire, pour sûr, du parlement dans la journée. "

Il y avait de quoi, aussi. Jugez plutôt. En premier lieu, le curé venait de recommander aux prières des fidèles Jean-François Bapaume, l'un des notables de la paroisse, terrassé par un coup de sang, et agonisant depuis la veille, à preuve qu'il lui avait porté le bon Dieu aux petites heures du jour. La seconde nouvelle était que ceux qui n'avaient pas encore fini de rentrer leurs foins seraient dispensés, pour cet après-midi-là de l'observation du dimanche. C'était plus prudent, rapport aux orages qui maintenant, sans doute, ne pouvaient plus tarder à fondre sur eux.



A la sortie de la messe ce fut, comme on devait s'attendre, dans la fumée des pipes hâtivement allumées, une parlotte à ne plus finir. Ce pauvre Jean-François. Un vrai colosse, pourtant, fort comme un chêne, haut en couleur, et bâti pour cent ans. Ce que c'est, tout de même, que de nous. Quant aux foins, ah! pour sûr que ça tombait bien, car pas plus que la moitié des voyages devaient être rentrés. Ce qu'on allait trimer ferme, cet après-midi-là, en dépit de ce diable de soleil qui chauffait toujours de plus en plus fort.

Oui, mais Bapaume comment les rentrerait-il, lui, ses foins? Il n'avait que des filles à la maison; et puis, comme si c'était un fait exprès, son homme engagé, parti aux États depuis une semaine pour une affaire de famille, n'était pas encore revenu. Ça serait bien dommage, car les foins de Bapaume, comme on savait, étaient les plus beaux de toute la paroisse, tout droits et reluisants que c'en était comme un

velours à l'oeil, et s'il apprenait, le pauvre bougre, que tout ça risquait de se perdre, il n'en faudrait pas plus, crac ! pour le faire mourir encore plus vite.

Et voici que soudain la chose vola de bouche en bouche. C'é fut le gros Anthime Métivier, le cavalier de l'aînée des filles de Bapaume qui, le premier, s'en avisa.

“ Pourquoi qu'on ferait pas une courvée ”, demanda-t-il.

Et mais, oui, c'était bien simple. Avec la courvée, on allait s'en tirer. Parmi les jeunesses, surtout, l'empressement fut d'autant plus marqué que les deux filles de Bapaume passaient pour être les deux plus beaux brins de créatures qu'on put trouver, de Saint-Hilaire au Village Riche-lieu, et qu'en outre le gros Métivier n'était pas si sûr que cela de pouvoir garder l'aînée. Qui sait, avec un peu de chance, et les occasions de la courvée aidant, on pourrait peut-être tout de même lui faire manger un peu d'avoine, à ce gaillard-là.

* * *

Il était à peine une heure de relevée, quand, après s'être lestés à la hâte de leur dîner, une quinzaine de gais lurons s'attaquèrent aux douze arpents de foin de Bapaume. En ce temps-là, les machines à faucher ne faisaient que commencer à se répandre dans le pays, et, dans tous les cas, à Saint-Mathias, on fauchait encore alors à la faux. Or, en comptant un arpent par homme, et déduction faite des quelques travailleurs employés au chargement des charrettes, c'était tout de même, comme on dit, une fière pipe, pour une petite après-midi.

Aussi, le temps de le dire, le travail était-il en train. Les pierres à aiguiser battirent le tranchant des faux, avec le claquement sonore et particulier qu'on connaît bien ; puis les faux, une fois prêtes, entrèrent dans les foins avec un même mouvement harmonieux et cadencé de tous les bras. Sous les chapeaux de paille à larges bords, les figures ruis-selaient ; et l'on allait, taillant en plein ; les ahan ! des faucheurs se faisant de plus en plus précipités au fur et à mesure que la fatigue se précisait. Mais on allait quand même, tout entiers à la hâte d'en finir, sans trop de souci de la chaleur qui, sur le coup de trois heures, sembla s'être faite encore plus lourde et couvrait toutes choses comme d'une chape de plomb. Aux quelques arbres espacés ça et là plus une feuille ne bougeait, et de la terre surchauffée un souffle de braise montait et dansait dans la lumière miroitante. Les oiseaux s'étaient tus, et seules les sauterelles continuaient leur crépitement strident. De temps à autre, et pour mettre un peu de coeur au ventre de ses compagnons, Pierre Grimblot, qui

était le maître-chantre de la paroisse, un tout petit homme trapu et musclé, avec un creux de voix bien connu dans le district, entonnait un chant populaire quelconque : *Le curé de notre village, disait un jour dans son*



sermon. Ou encore : C'est la belle Francoise. C'est à Bytown qu'y a d'jolies filles, etc. Et l'on allait, l'on allait toujours.

Sur les quatre heures, les deux filles de Bapaume, aidées de quelques-unes des blondes des faucheurs invitées pour la circonstance, apportèrent aux hommes la collation de rigueur, sans quoi une courvée ne saurait être une courvée. Du gros pain de ménage bien appétissant, des concombres, des framboises toutes fraîches cueillies, du fromage et du lait. Réunie sous le plus gros arbre, toute la bande fit largement honneur au festin ; puis, après que les plus entreprenants eurent fait quelques aguicheries

aux créatures, l'on se remit au travail avec un renouveau de vigueur, d'autant plus qu'il restait encore près de la moitié de la fauchaison à faire et que le jour allait bientôt toucher à sa fin.

Comme il approchait de six heures, une petite brise commença à se lever, venant de l'ouest, du fin bout de l'horizon, où depuis un moment commençaient à monter de petits nuages floconneux qui ne disaient rien de bon. Si follette que fût cette brise, chacun s'en sentit ragailardi, et Grimblot ayant entonné le chant bien connu :

V'là l'bon vent. V'là le joli vent.

V'là l'bon vent. Ma mie m'appelle.

le refrain fut repris en chœur, et la tâche, enfin, s'acheva en un dernier coup de collier où les plus robustes eurent beau jeu à montrer leur vaillance devant leurs belles, revenues voir se terminer la courvée. La dernière charrette entra dans la cour de Bapaume qu'il était à peine sept heures.

Il était temps, du reste, car les nuages floconneux de tout à l'heure, au ras de l'horizon, montaient rapidement par grosses volutes grises, marbrées de jaune. Le soleil, encore assez haut, disparut subitement mangé par l'avalanche. Quelques minutes s'écoulèrent, puis l'avalanche se fit au bas toute verdâtre avec un ourlet blanc qui paraissait argenté. Des zébrures étincelantes apparurent. Une rafale passa, courbant les

arbres et soulevant la poussière du chemin en flots aveuglants. Au loin, le mont Saint-Hilaire n'était plus.

* * *

Toute la bande s'était réunie sur la galerie de devant, d'où l'on avait, grâce à une éclaircie de l'autre côté du chemin, bonne vue d'ensemble sur le Bassin et jusqu'à Chambly. On voyait maintenant, de ce côté-là, tout l'horizon barré comme d'un mur noir, à travers quoi il semblait que plus rien, désormais, ne pût passer. Et cela marchait, courait plutôt, d'un bloc, attirant tout à soi. Quand cela atteignit le Bassin, les flots bouillonnants et fouettés d'écume parurent un moment vouloir se ruer à l'assaut de l'énorme chose, et bientôt après on commença à entendre un bruit singulier, fait d'une sorte de froissement de feuilles métalliques. La noirceur, si possible, se fit encore plus opaque. La chose géante arrivait, allait s'abattre. Un formidable éclat de tonnerre ébranla la maison de Bapaume. Tous coururent se réfugier à l'intérieur, les *créatures*, pâles et hagardes, formant un cercle serré au milieu des hommes de la courvée.

Et soudain, enfin déchaînée, la tourmente passa, creva sur le village, les trombes d'eau s'abattant en nappes serrées sur la terre assoiffée et tout aussitôt y disparaissant, cependant que le sol, aussi, se couvrait d'une épaisse couche de grêlons, qui couraient et bondissaient partout en refaisant le bruit singulier entendu l'instant d'avant. Dans la noirceur qui s'était encore épaissie, on eût dit, durant quelques minutes fugitives, que c'était là la fin de tout.

Puis, aussi subitement qu'elle était venue, cette noirceur se dissipa. Même au point de l'horizon où, il n'y avait qu'un moment, on avait vu s'avancer l'horrible vision, un peu de blanc teinté de rose et de bleu maintenant apparaissait. Ça et là des nuées commencèrent à se vêtir d'une crête dorée, et voici que, comme elles s'écartaient un peu par le bas, apparut, sombrant dans une mer empourprée, le disque de l'astre-roi, dont les rayons de feu projetés un peu partout préludaient à la poussée de l'arc-en-ciel qu'on voyait peu à peu monter jusqu'au zénith. Une délicieuse fraîcheur venait de la terre, qui après avoir bu tout son plein, allait entrer dans la paix de la nuit.

* * *

On annonça le souper, mais avant de se mettre à table tous passèrent voir le malade un instant qui, sous les bouffées d'air frais emplissant la chambre, semblait vouloir se racrocher à la vie. Lui qui, depuis tant

d'heures, se roulait sur son lit en faisant à tout moment le geste de s'étreindre la tête pour en extraire le mal qui la tenaillait, s'était maintenant presque subitement tranquilisé. Les yeux, aussi, qui s'ouvraient par intervalles, paraissaient avoir une lueur de connaissance. Ce que voyant, sa femme, espérant quand même le miracle d'une guérison toujours possible, et voulant en hâter la réalisation, jugea le moment favorable pour annoncer à son homme qu'il n'eût pas à s'inquiéter de ses foins, et que tout était en grange. Puis, pour le convaincre tout à fait, elle lui parla de la courvée de l'après-midi, et comme quoi tous ces braves garçons qui étaient en ce moment à ses côtés avaient fini par mener l'ouvrage à bonne fin. Et *de la belle ouvrage*, il pouvait se le tenir pour dit. Il verrait lui-même, d'ailleurs, dès qu'il serait debout.

Bapaume dut entendre et comprendre, car un commencement de sourire s'esquissa aux coins des lèvres. Et alors, rien que d'avoir vu ce pâle semblant de retour à la vie, chacun s'en fut content vers la salle à manger, bien décidé de faire honneur au souper de la courvée.

Deux énormes pâtés, l'un de canards et l'autre de poulets, aux deux bouts de la table, faisaient les frais principaux de ces agapes, le tout arrosé d'un excellent cidre — le verger de Bapaume était célèbre — capiteux comme il fallait, et qui en un rien de temps mit tout le monde en heureuse disposition. Au dessert, composé de tartes de toute description et de corbeilles de fruits de saison, ce fut tout juste si la pensée de l'agonisant dans la chambre d'à côté empêcha les convives de réclamer à Grimblot une autre chanson. Nos gens de la campagne, du moins ceux qui sont bien pénétrés des choses de la terre, n'ont pas comme à la ville la même appréhension de la mort. Tout ce qui vit finit par mourir, c'est la loi, et la plupart s'y soumettent sans murmurer et en trouvant la chose toute naturelle. Mais, à défaut de chanson, la causerie n'en fut pas moins aussi vive et enjouée que la circonstance le permettait. Même, avant de se lever de table, et comme la mère Bapaume, pour couronner la journée, faisait goûter à ses hôtes une fine liqueur de merises qu'elle tenait en réserve, on but coup sur coup plusieurs rasades aux noces prochaines de certains farauds qui se trouvaient là, sans oublier le gros Métivier, qui décidément paraissait bien ancré dans le cœur de sa belle, et à qui décidément aussi il ne fallait pas songer, du moins ce soir-là, à tenter de faire manger l'avoine promise.

* * *

Le souper terminé, les gens de la courvée se répandirent au dehors, les uns restant sur la galerie à causer, mais le plus grand nombre enva-

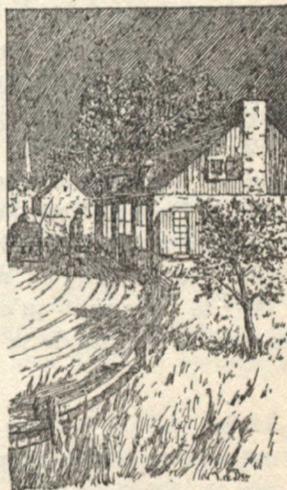
hissant le jardin, et quelques-uns mêmes poussant jusqu'au Bassin pour y faire un peu de canotage. On ne pouvait vraiment se rassasier des délices de l'air, redevenu si pur et tout chargé de l'arome des plantes, après la semaine d'étuve par laquelle on venait de passer.

La journée aurait dû, comme toute bonne courvée, se terminer par une sauterie. Mais si nos gens de la campagne ne redoutent pas la mort au même point que les gens de ville, du moins lui gardent-ils plus de respect, et, avec eux, Bapaume pouvait être sûr qu'on ne lui danserait pas sur le ventre avant qu'il fût porté en terre.

Au surplus, le dénouement était plus rapproché qu'on ne croyait. Le docteur du village étant venu faire son tour vers les neuf heures, annonça que le malade n'en avait plus que pour un bout de temps, et que, dans tous les cas, il passerait sûrement avant que la nuit s'écoulât. Ce fut, chez tous, un effarement. Comment donc, mais le moribond paraissait tout à l'heure si reposé, si joyeux de savoir ses foins bien au sec, dans sa grange. Eh bien, oui, c'était là précisément, cet apaisement trompeur, la fin de tout ce qui s'en venait petit à petit. On espérait, devant ce calme, une guérison, toujours possible, alors que ce n'était là qu'une détente de tout l'être, comme pour mieux le préparer au dernier sursaut qui n'était pas loin.

Le docteur avait vu juste. Dix heures venaient de sonner, et bon nombre s'apprêtaient déjà à prendre congé, sentant enfin la fatigue de leur rude après-midi leur courir dans les jambes, quand on vint en toute hâte recruter tout le monde autour de la maison pour leur dire que Bapaume commençait à virer de l'oeil et s'en allait grand train. On envahit la chambre, et alors chacun comprit que, cette fois, c'était fini. En effet, le moribond commençait à faire l'oeil blanc, et un souffle rauque et précipité lui sortait de la poitrine. La tête, de plus en plus, creusait l'oreiller, et le nez qui, l'instant d'avant, semblait encore en bonne chair, s'effilait maintenant en lame, livide comme du plomb. Les mains cherchaient à tirer les draps. Le souffle rauque s'enfilait en un bruit de râpe qu'on entendait très loin...

D'instinct, tout le monde fut à genoux pour la prière des agonisants. La femme du mourant lui tenait la tête un peu soulevée, et ses filles allu-



maient en toute hâte des cierges bénits pour chasser le mauvais esprit, toujours rôdant comme on sait en pareille conjoncture. De temps à autre, l'un des assistants, puisant un peu d'eau sainte au bout d'un rameau, en aspergeait le lit.

Par la fenêtre entrait, avec l'air de plus en plus frais, le chant rythmique et scandé des criquets qui était, à la façon de ces petits êtres, un hymne solennel à la nuit.

On commença un chapelet, mais on n'alla pas loin. Le bruit de râpe s'amincissait, devenait plus rare. Et voici que, soudain, on n'entendit plus rien. Comme on regardait du côté du lit, on vit que la bouche du mourant s'ouvrait de plus en plus, toute grande. Puis, avec un claquement sec, il la referma. Et ce fut tout. Plus rien ne bougea. Le temps de le dire, le visage de Bapaume fait de traits assez frustes, prit une beauté qu'on ne lui avait jamais vue.

Par la fenêtre, entrait toujours à plein le chant des criquets, auquel se joignait maintenant le concert des grenouilles, dans les hautes herbes bordant le Bassin. Tout là-bas, du côté de Rougemont, une lune démesurée émergeait, la pleine lune du temps de la fenaison, aux beaux tons de cuivre rouge que l'on sait.

Ah! la belle nuit qu'aurait Bapaume, pour se rendre chez le Bon Dieu, rendre compte de sa courvée...

SYLVA CLAPIN.

SALUT AUX ACADIENS

DISCOURS PRONONCÉ PAR Me HERVÉ ROCH,

délégué de la Société Saint-Jean-Baptiste aux fêtes de Tracadie, le 15 août 1917

Monseigneur, ¹

Mesdames,

Frères Acadiens,

C'est avec une émotion bien sincère et un coeur débordant de joie et d'affection fraternelle que nous apportons au pays d'Évangéline, foyer d'héroïsme et de résurrection, le salut cordial de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et aux descendants des martyrs d'hier un témoignage vivant d'admiration, d'amour et d'inaltérable attachement.

¹ Mgr Doucet, curé de Grande-Anse, N.-B.

Nos âmes au contact de la terre acadienne ploient sous la multitude des sentiments qui les assaillent. L'histoire de votre race les fait vibrer d'émotion et d'espoir. Les souvenirs que vos landes recèlent, les drames dont vos rivages furent témoins, le passé de souffrances qui fait votre orgueil, l'exil impitoyable avec ses ruines et ses désolations, le retour au sol natal pour faire renaître de la poussière des tombeaux la patrie disparue, tout cela les contriste et les émeut. Mais la vie qui a triomphé de la mort, mais la justice qui a eu raison de l'iniquité, mais la vigueur et la ténacité indomptable d'un peuple qui, faisant revivre ses morts, leur ont assuré une impérissable postérité, tout cela porte en elles une allégresse indescriptible, et nos poitrines de s'écrier : *honneur à l'Acadie ! Vivent les Acadiens !*

Vivent les Acadiens dont l'accueil hospitalier fait se multiplier sur nos lèvres les paroles de remerciement. Vivent les Acadiens, et à vous les hommages et les vœux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'occasion de votre fête nationale.

Vivent les Acadiens et la Société l'Assomption ; à ses Artisans de Tracadie, la reconnaissance bien vive de la société soeur de chez nous, pour les heures précieuses qu'il lui est donné de partager.

Elles sont précieuses en effet les heures où s'affirme davantage l'alliance entre les deux groupes français, — acadien et canadien, — issus tous deux de la même mère patrie, héritiers tous deux de ses richesses inépuisables.

Leur histoire est pourtant distincte. Un groupe, le vôtre, est né sur les rivages escarpés de l'est du continent. L'autre a posé ses origines sur les rives calmes du Saint-Laurent. Tous les deux chérissant le coin de terre où la Providence les avait placés se sont enracinés au sol qu'ils défendirent au prix d'héroïques sacrifices, ont fait grandir leur patrie respective, multipliant malgré les luttes et les angoisses, leurs foyers et leurs autels, enrichissant leur vie de moeurs, de traditions, d'aspirations particulières.

Un siècle voit ces deux rameaux de la famille française éloignés l'un de l'autre, et se connaissant à peine, se développer en deux nationalités distinctes. Puis viendra pour eux une existence à jamais mouvementée. L'heure du sacrifice suprême marquera des pages immortelles.

L'Acadie sera mutilée. Ses terres riches et ravissantes connaîtront le carnage des vandales. Ses villages incendiés disparaîtront. Les luttes, les douleurs, les efforts et les labeurs de générations seront anéantis dans une catastrophe à nulle autre pareille. Les fils du sol, déportés aux quatre vents, iront pleurer sous des cieux inconnus la patrie bien-aimée, mais Dieu qui avait laissé au fond de leurs âmes une parcelle de vie la rallumera demain, et l'humanité applaudira à la résurrection d'un peuple.

La Nouvelle-France aussi eut ses tribulations, moins affreuses sans doute, mais douloureuses quand même. Abandonnée de la France, comme vous, dans un moment d'erreur, moralement d'abord, politiquement ensuite, un drapeau nouveau vint remplacer la fleur de lys; une allégeance nouvelle exigera désormais sa fidélité.

Et lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle les événements qui avaient tant bouleversé l'existence de deux peuples paraissaient avoir raison de leur survivance; ils étaient trompeurs, car s'il n'y avait plus d'Acadie, s'il n'y avait plus de Nouvelle-France, il y avait encore et pour toujours des Acadiens et des Canadiens.

Les uns, vos aïeux, disséminés un peu partout en terre étrangère, caressant au fond de leur coeur l'espoir du retour vers la chère patrie, recommencèrent le lugubre voyage, semant la route de leurs débris et de leurs morts. Et peu à peu la plainte des exilés se rapproche du domaine ancestral; et voici qu'un jour s'élève de vos rivages et de vos forêts le cri vainqueur d'une race qui ne veut pas mourir.

Depuis lors, vous avez refait la patrie primitive, en même temps que vos frères du Canada, luttant eux aussi pour l'existence, consolidaient sur les bords du Saint-Laurent le patrimoine des ancêtres.

Les deux patries continuèrent à grandir éloignées encore l'une de l'autre, mais se connaissant maintenant, puisque déjà des vôtres, après le *grand dérangement*, étaient venus s'asseoir à la table familiale de la province de Québec et consommer ainsi l'embrassement fraternel de deux races faites pour se comprendre, pour s'unir, pour s'aimer.

Il y avait encore les empêchements géographiques et politiques. Acadiens et Canadiens vivant dans des colonies et sous des gouvernements différents, se sentaient éloignés et séparés dans leur marche vers l'avenir. Mais voici qu'un événement vint changer le courant des relations. L'union des provinces anglaises par la Confédération, faisant un de tous les territoires situés au nord de la république voisine, et englobant tous les groupes français qui les habitaient, constituait par eux la race française au Canada.

Les petites patries, faites des souffrances et des combats des aïeux, des traditions séculaires, des souvenirs impérissables et des aspirations, resteront patrimoine intangible de chacun des groupes qui en est l'héritier et le conservateur.

Mais la langue, mais la foi, mais le droit à la vie, mais les libertés constitutionnelles, mais la survivance de l'élément français en ce pays, voilà le terrain d'entente où peuvent et doivent se rencontrer les énergies, les volontés, les coeurs; c'est le bien commun à tous les groupes français, quels qu'ils soient, et qui leur impose la solidarité morale et matérielle.

Vous êtes un de ces groupes, le plus merveilleux peut-être, puisque votre existence est auréolée du miracle. Petit peuple hier de quelques milliers, vous comptez aujourd'hui plus de deux cent mille. Votre voix se fait entendre dans les conseils municipaux, au sein des parlements, dans l'enceinte de vos cours, sur un trône épiscopal. Vos institutions attestent votre énergie. Vos industries, vos campagnes, vos paroisses proclament votre activité, et cette marche ascendante est pleine de leçons comme le mystère de votre survivance.

Ces leçons inspiratrices d'énergie et de persévérance, vous venez nous les porter chez nous par vos représentants, et nous venons avec joie les entendre dire chez vous, affermissant ainsi la confiance mutuelle qui doit exister entre les deux groupes qui, après avoir semé sur la terre d'Amérique la civilisation française et catholique, ont l'impérieux devoir et l'obligation grave de la défendre et de la faire triompher.

A cette fin, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dévouée aux intérêts de ses compatriotes, consciente surtout que la force et la survivance de la race française sur ce continent reposent dans l'union des groupes français d'où qu'ils soient, dans la mise en commun de leur passé et de leur avenir, dans la coopération généreuse et durable de leurs énergies, met ses efforts, ses ambitions, ses ressources à réaliser cette armature de force et de salut.

Au groupe acadien elle porte un intérêt tout particulier. Elle veut associer en des liens indestructibles l'âme acadienne et l'âme canadienne française, afin d'assurer à l'une et à l'autre, sur le sol d'Amérique, une impérissable destinée. C'est le message qui vous vient de la province de Québec, en ce jour de l'Assomption. C'est l'espoir qui monte, qui grandit et qui sera désormais l'ineffaçable réalité.

O Acadie, la Société Saint-Jean-Baptiste te salue, à ton coeur elle unit le sien dans une fraternelle alliance, avec ton peuple elle élève sa voix vers l'Etoile des mers: *Ave Maris Stella*.

L'AFFAIRE MASSÉ

Dans sa livraison de juillet, le *Petit Canadien* a rapporté cet incident survenu à Windsor, le 25 mai, alors que des insultes gratuites et une détention arbitraire étaient infligées par les officiers de l'Immigration, à M. J.-J. Massé, qui avait persisté à demander en français un passeport pour les Etats-Unis.

Ce récit, nous l'avions tiré de la requête que Me Joseph-D. de Grandpré, procureur de M. Massé, adressait à M. W.-J. Roche, ministre de l'Intérieur. L'affaire a eu des développements qui jettent un jour nouveau sur le cas dont il est fait, en certains milieux, de notre langue en matière fédérale. D'un échange de télégrammes entre Me de Grandpré et M. Roche, il appert qu'il n'y avait pas, lors de l'incident, une seule formule française au bureau de Windsor. Et lorsque le ministre répond à la requête même, c'est pour prendre la part des fonctionnaires de l'Immigration.

S'appuyant sur leur version, il les justifie, en rappelant que " Mr. Massé appeared at our office when the staff was exceedingly busy and demanded to be examined in French, and there being no officer present at the time who spoke French he was detained until such officer could be secured. No doubt our officer felt aggravated to think that a man who could speak the English language fluently refused to be examined in English, which would not have necessitated any delay, but at the same time if there was any discourtesy shown by our official there was no excuse for same. I mean to send one of our inspectors to investigate this case more thoroughly, and trust there will be no repetition of this kind in the future. "

A cette première lettre du ministre, le procureur de M. Massé répond par une mise au point qui vaut d'être citée en entier: " Comme je vous l'ai déjà dit dans ma lettre précédente, au moment de l'incident en question il y avait dans la pièce voisine un officier de douane canadien-français, qu'on aurait pu facilement appeler comme interprète. D'ailleurs, en supposant même l'absence complète d'officiers de langue française ou pouvant comprendre le français, ce serait là une situation anormale créée par le Ministère même auquel vous présidez et dont les conséquences ne sauraient être en aucune façon imputées à M. Massé. Quoi qu'il en soit, on n'avait toujours pas le droit de garder Massé prisonnier dans un cachot étroit, jusqu'à l'arrivée de l'officier en question, et s'il n'y avait alors personne qui pût comprendre le français, il n'y avait que deux choses à faire: renvoyer M. Massé, en le priant de revenir plus tard, ou lui demander poliment d'attendre. Il aurait été d'autant plus facile d'en agir ainsi, que M. Massé lui-même s'était déclaré prêt à attendre le temps qu'il serait nécessaire.

" Je dois ajouter que lorsque M. Massé s'est présenté au bureau il n'y avait là, à ce moment, que quatre ou cinq personnes, et quand son tour fut arrivé il ne restait plus personne après lui; de sorte que l'officier Byrne était loin d'être écrasé par la besogne à ce moment. Quand même d'ailleurs l'aurait-il été, il n'en serait pas moins blâmable.

“ Votre lettre contient en outre une autre tentative de justification de la conduite de votre officier que je ne puis manquer de signaler ici, tant elle m'a paru extraordinaire. Vous dites qu'il n'est pas étonnant que Byrne se soit trouvé exaspéré de voir que M. Massé demandait d'être entendu en français, bien qu'il pût parler parfaitement l'anglais — comme si un citoyen de langue française n'avait le droit de se servir de sa langue que lorsqu'il ignore l'anglais, et comme si les deux langues française et anglaise n'étaient pas sur un pied de parfaite égalité devant tous les services fédéraux, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. J'ose croire cependant que telle n'est pas l'exacte portée de votre pensée et que les mots vous ont trahi.

“ Vous me permettez d'ajouter, monsieur le Ministre, que je trouve singulièrement indulgente la façon dont vous qualifiez la conduite révoltante de l'officier Byrne, quand vous dites que, si les faits dont nous plaignons sont vrais, le dit Byrne s'est rendu coupable d'une marque de courtoisie—“ discourtesy ”. Il doit y avoir dans le vocabulaire de la langue anglaise d'autres mots plus énergiques pour flétrir la conduite d'un officier qui prive illégalement de sa liberté un sujet canadien, qui l'injurie de toutes les façons et qui lui nie même le droit de se servir de l'une des deux langues officielles du pays.

“ Je vous sais gré, cependant monsieur le Ministre, d'avoir reconnu implicitement les droits de la langue française en plaçant à la frontière, entre Windsor et Détroit, depuis la réception de ma lettre du 28 mai, un soldat parlant les deux langues, pour examiner les passeports de ceux qui ont à traverser la frontière, de même qu'en mettant à la disposition du public canadien-français du comté d'Essex des formules de passeport en français. ”

“ Vous me disiez également dans votre lettre du 5 courant que pour vous rendre à notre demande vous vous proposiez d'instituer une enquête complète dans cette affaire. Je n'ai reçu aucun avis cependant depuis lors, du temps et du lieu où cette enquête devra être tenue, et j'espère que vous tiendrez votre promesse à ce sujet. Il va sans dire que mon client tiendra à être dûment représenté à cette enquête, et nous comptons de plus que le commissaire enquêteur qu'il vous plaira de nommer comprendra les deux langues officielles de ce pays, de manière à ce que M. Massé et les autres témoins de langue française qui seront entendus devant lui, puissent l'être dans leur propre langue. ”

Comme le Ministre de l'Intérieur tarde à répondre, Me de Grand-pré, lui écrit le 3 juillet: “ J'insiste de nouveau pour obtenir une enquête complète concernant cette déplorable affaire Massé. J'ai appris

cependant depuis, par mon client, que pendant mon absence vous aviez envoyé à Windsor l'inspecteur en chef d'Immigration pour le Canada, un M. Reynolds, je crois, et que ce M. Reynolds avait interrogé M. Massé, de même que les autres témoins, chacun séparément, M. Massé ayant accédé au désir de votre officier enquêteur à ce sujet, malgré mon absence, afin d'amener par là une solution plus rapide dans cette affaire.

“ Lors de cette entrevue de M. Massé avec M. Reynolds, ce dernier lui a demandé ce que nous exigeons, et si nous insistions sur le renvoi des officiers incriminés. M. Reynolds a ajouté qu'il considérait les officiers en question à l'abri des poursuites judiciaires pour l'acte qui leur est reproché, en vertu de l'Ordre-en-Conseil leur conférant les pouvoirs relatifs à l'octroi ou au refus des passeports.

“ Je ne m'arrêterai pas pour le moment à discuter cette opinion de M. Reynolds que je considère absolument erronée, mais je me contenterai de vous dire que nous tenons avant tout à obtenir de vous-même justice pleine et entière, tant pour M. Massé que pour les Canadiens français d'Essex et du Canada en général, qui sont directement intéressés au respect et au maintien de leur langue comme langue officielle en matière fédérale.

“ Nous demandons donc, premièrement, la nomination à Windsor d'une proportion raisonnable d'officiers d'Immigration de langue française, pouvant parler les deux langues. Deuxièmement, nous insistons sur la destitution de l'officier d'Immigration Byrne, et sur celle de l'inspecteur en chef d'Immigration Adams, qui, sans avoir été aussi impoli que Byrne, a ratifié en tous points la conduite indigne de ce dernier, et pour forcer la main à M. Massé, a ensuite commis un abus de pouvoir en lui refusant, huit jours après l'incident en question, l'octroi d'un passeport, sans aucune justification quelconque. ”

Le 12 juillet M. Roche se décide à répondre à la missive du 3. “ I find from the Inspector's report that there were evidently faults on both sides. Apparently Immigration Officer Byrne did not show the courtesy that was expected of him and that was due Mr. Massé, and it is also regretted that our Officer In Charge declined to issue a permit to leave Canada in favour of Mr. Massé when the latter gentlemen was entitled to it. This last feature of the case, however, was straightened out the moment it was brought to the attention of Superintendent Scott.

“ On the other hand, I think that since Mr. Massé is able to speak, read and write English perfectly, when there was no officer present who could conduct his examination in French, he might have been more reasonable and should not have insisted on being examined in French.

“ You will realize that in the enforcement of such a regulation as was put into effect on the 25th. of May, our officers met with great difficulty and were at their wits' end to handle the crowd under the terms of the Order-in-Council. We desire in such matters to recognize the legitimate rights of both French and English matters pertaining to their respective languages, and we have in our Immigration service at Windsor men who fortunately can speak both languages, while there are others not acquainted with the French language and some who have very little knowledge of English. We have our permit terms printed in both languages for the convenience of those seeking to leave Canada, and I am sure that sympathetic co-operation by the public on the one hand and the officers on the other will do much to avoid friction and annoyances that may occur from time to time. ”

Comme ses lettres du 23 juin et du 3 juillet sont restées sans réponse, Me de Grandpré revient à la charge, le 14 juillet; il se demande quelle peut bien être la raison de ces atermoiements:

“ Serait-ce parce que vous avez l'intention d'ignorer les justes plaintes que nous avons faites? La nomination de quatre ou cinq officiers de langue anglaise à l'Immigration à Windsor, depuis cette affaire Massé, et le maintien en office des officiers Adams et Byrne, seraient de nature à nous le laisser croire.

“ Je n'en persiste pas moins, monsieur le Ministre, à compter sur votre esprit de justice pour nous donner satisfaction pleine et entière dans cette affaire. ”

Le 24 juillet: “ Par ailleurs vous essayez de nouveau de jeter le blâme sur Massé, parce que sachant l'anglais il aurait demandé à être examiné en français. Et vous ne dites rien de la présence d'un officier de douane de langue française dans la pièce voisine au moment de l'incident en question. Vous admettez d'ailleurs le droit indéniable de M. Massé de se faire examiner en français, c'est-à-dire dans l'une des deux langues officielles de ce pays.

“ Mais, comme je vous l'ai fait remarquer déjà dans une lettre antérieure, ce qu'il y a de plus révoltant dans ce cas-ci c'est que Byrne, en supposant qu'il était incapable dans ce cas-ci de faire l'examen de Massé en français ou d'avoir quelqu'un pour faire cet examen à sa place, aurait dû, tout simplement renvoyer poliment M. Massé, tandis qu'au lieu de cela, il l'a mis pendant trois heures au cachot noir, avec la détermination de lui faire demander pardon coûte que coûte pour avoir osé réclamer les droits de la langue française.

“ Adams a endossé cette conduite ignoble de Byrne et son cas se trouve même aggravé par la conduite qu'il a tenue subséquemment à l'égard de Massé, à qui il a refusé injustement un passeport, que vous avez accordé par la suite.

“ A mon humble avis vous vous trompez donc étrangement en essayant pour étouffer cette affaire de mettre la faute des deux côtés, et j'ose espérer que vous allez reconsidérer votre décision et nous rendre justice en démettant de leurs fonctions à Windsor les deux officiers incriminés, soit pour les placer à un autre poste, dans une partie quelconque du pays, soit pour les renvoyer complètement du service, suivant que vous le jugerez à propos.

“ Vous avez encore tout récemment congédié un de vos officiers d'Immigration à Windsor qui s'était permis d'insulter M. Tuson, le maire actuel de Windsor, en se servant à son égard d'un langage un peu cavalier, et je ne vois pas pourquoi vous n'en agiriez pas de même à l'égard de Byrne et Adams, dont la brutalité et l'iniquité vis-à-vis de Massé ont été cent fois pires que dans le cas de l'incident Tuson .”

Et le 31 juillet : “ Permettez-moi de vous faire remarquer que je n'ai pas encore eu de réponse à ma lettre du 24 juillet courant, et j'espère que vous voudrez bien me faire tenir cette réponse par le retour du courrier.

“ Je profite de l'occasion pour attirer en même temps votre attention sur le fait que nous avons bien des difficultés à obtenir au Bureau d'Immigration à Windsor les formules françaises de passeports que vous avez fait parvenir à Windsor au commencement de juin pour l'usage du public de langue française. A ma connaissance il est arrivé au moins sept ou huit fois que des Canadiens français se sont vu refuser une formule en français ; chaque fois je m'en suis plaint auprès des officiers d'Immigration, et l'Inspecteur en chef Adams a prétendu que cela s'était fait hors de sa connaissance et m'a promis que cela ne se renouvellerait plus. J'en ai profité pour faire remarquer à Adams que ces formules de passeports devraient être mises à la portée du public comme les formules anglaises, et qu'on ne devrait pas les cacher comme on fait dans un bureau où le public n'a pas accès, de façon à nous forcer à les quémander.

“ Apparemment, on ne s'est guère occupé cependant de ces représentations et des promesses qu'on m'avait faites, puisque encore vendredi dernier le 27 courant, un Canadien français du nom de Armand Markham s'est présenté au Bureau d'Immigration et s'est vu refuser une formule de passeport en français par l'officier d'Immigration Craig, qui était alors en charge du bureau, et quand j'ai appelé Craig au téléphone pour

lui demander la cause de ce refus, il m'a expliqué que ces formules en français étaient gardées dans le bureau privé de l'Inspecteur Adams, dans un tiroir sous clef, et qu'il était incapable de se rendre à ma demande vu l'absence de Adams, qui, seul a les clefs du meuble en question.

“J'espère donc que vous voudrez bien voir à ce que des instructions formelles soient données à vos officiers d'Immigration à Windsor, pour que les formules françaises de passeport soient mises à la disposition du public de la même façon que les formules anglaises.

“ Comptant recevoir une réponse à la présente ainsi qu'à ma lettre du 24 courant, j'ai l'honneur d'être, etc. ”

Il ressort de cette correspondance à l'argumentation si serrée, de la part de Me de Grandpré, et si faussement conciliante de la part de M. Roche, qu'il y a, chez les fonctionnaires de l'Immigration, deux mesures dans les égards et les traitements dus aux citoyens de ce pays, soit qu'ils parlent ou ne parlent pas l'anglais; qu'un citoyen bilingue devrait renoncer de bonne grâce à l'exercice de sa langue, pour l'accommodement des fonctionnaires anglais unilingues, enfin, qu'une insulte à la langue française est sans gravité.

En attendant le dénouement de cette affaire, où se manifeste l'énergie de la victime et de son procureur, saluons-les bien bas, car ils travaillent, en dépit de l'isolement, à faire entrer dans la pratique le plus important des articles du contrat fédératif: l'égalité des droits chez les deux races mères du Canada.

LA RÉDACTION.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Hommages au grand aumônier de la Société. — Le 8 de ce mois, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal célébrait le vingtième anniversaire de son sacre. C'est au nom de chacun des membres de la grande société nationale des Canadiens français que le Conseil général a présenté ses hommages à son grand aumônier.

L'amitié acadienne. — Depuis quelques années la famille française d'Amérique apprend à se mieux connaître. Ses membres épars

comprennent l'avantage qu'il y a de solidariser leurs intérêts. Serions-nous les seuls à demeurer désunis ? Depuis l'époque déjà lointaine où l'abbé Casgrain rétablissait la vérité historique sur l'Acadie primitive, presque rien n'avait été fait pour préparer le rapprochement avec ce peuple frère, au passé douloureux. Mais depuis un dizaine d'années l'attention des nôtres se porte avec quelque assiduité vers l'Acadie; on la visite avec l'intention de la mieux connaître. Et de ces *pèlerinages au pays d'Évangéline* il résulte des liens d'une amitié précieuse.

Cette année, la petite ville de Tracadie (Gloucester) a bien voulu inviter, par l'intermédiaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les " grands frères de la provinces de Québec " à la célébration de la fête nationale, le 15 août. Me Hervé Roch, M. le Trésorier général de notre Société et M. C.-E. Gravel, de la section Duvernay, ont été délégués à ces fêtes de Tracadie.

Notre concours littéraire. — Les participants au concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste apprendront avec satisfaction que les hommes de lettres suivants ont accepté d'agir en qualité de juges des travaux. Ce sont M. l'abbé L.-A. Desrosiers, licencié ès lettres de la Sorbonne et principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. E.-Z. Massicotte, conservateur des archives judiciaires de Montréal, et M. Aégidius Fauteux, directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice. Tous trois se sont acquis de solides réputations littéraires, en écrivant de remarquables travaux d'histoire nationale.

En annonçant ce concours littéraire, institué par notre Société, nous disions que la plus grande latitude est laissée, quant au choix des sujets à traiter. La façon personnelle d'apprécier les grandes figures, les gestes épiques, en un mot, toute cette incomparable matière dont notre histoire surabonde, ne pourra qu'ajouter à l'attrait des brefs et substantiels travaux que sollicite ce nouveau concours.

A côté des oeuvres savantes, une littérature nationale doit compter ses travaux de vulgarisation. Nous voudrions que ce concours fût un effort pour mettre l'histoire canadienne à la portée de tous, pour la populariser au point que le plus humble des nôtres pût la comprendre et la goûter.

Et pour cela nous n'attendons pas des participants au présent concours qu'ils entreprennent de tracer de grandes pages à la façon de l'historien de carrière, de celui qui doit se renseigner aux sources. Comme documentation, il suffit, croyons-nous, de consulter les oeuvres histori-

ques, pour y puiser un thème de son choix, de sa convenance, et ses données essentielles.

La matière d'histoire se prête à plusieurs procédés de vulgarisation. On peut apporter, sur un fond de vérité, des développements qui, en n'ayant que le mérite de la vraisemblance, mettront en relief le rôle d'un personnage, la portée lointaine d'un fait, les caractères d'une situation historique. La valeur des travaux de ce genre se mesure à la qualité des idées que l'on a mobilisées au service du but à atteindre.

En second lieu, on peut tracer un portrait plus grand que nature, ou bien dramatiser un récit au point de lui communiquer les caractères de la légende. Faut-il dire que de semblables travaux font appel à toutes les ressources de l'imagination ?

Les uns et les autres ne se rattachent à l'histoire que par la réalité du fond essentiel ; ils constituent ce qui peut s'appeler *une amplification littéraire à base historique*.

Le monument Lafontaine. — L'oeuvre du monument qui doit être érigé à Louis-Hippolyte Lafontaine, qui fut le premier à faire retentir le verbe français dans l'enceinte du Parlement canadien de 1842, vient d'être reprise.

Un comité de citoyens s'est constitué, avec l'approbation et l'appui de notre Société, qui, la première inaugura le mouvement, et ce comité s'est adjoint bon nombre d'admirateurs du patriote, dont les efforts assureront la réussite de l'oeuvre. Ce monument sera érigé vis-à-vis la bibliothèque municipale, à l'entrée du parc Lafontaine.

On se renseigne sur l'oeuvre du monument Lafontaine en communiquant avec le secrétaire de l'exécutif, M. Léon Trépanier.

Le français au téléphone. — Nous sommes à même d'accroître le prestige de notre langue en la parlant assidûment au téléphone. C'est une vérité de La Palisse, mais une vérité encore bonne à dire et surtout à afficher, si l'on songe que dans Montréal, ville aux deux tiers française, e'était toute une affaire, il y a peu d'années déjà, que de se faire comprendre en français à l'appareil. Il est bon de suspendre à cet appareil une petite carte rappelant, par une courte légende, aux personnes distraites, que notre langue est toujours de mise, lorsqu'on téléphone. Le Secrétariat de la Société peut vous en procurer à un prix nominal.

La section Montcalm. — Non satisfaite de s'être classée bonne première dans la division de l'Est, lors du grand concours d'adhésion qui s'est terminé le 20 juin dernier, cette section en avait ouvert un second, pour faire suite à celui de la Société. De ce fait, elle vient d'augmenter son effectif de plus de cent nouveaux sociétaires, ce qui la place au premier rang de nos sections. Voilà des vacances bien employées.

BIBLIOGRAPHIE

Contes populaires canadiens. — Deuxième série, par C.-Marius Barbeau et Victor Morin. No. janvier-mars 1917, du *Journal of American Folk-Lore*. — En vente dans toutes les librairies.

L'American Folk-Lore Society, fondée aux Etats-Unis en 1888, par un groupe de chercheurs, s'occupe de recueillir scientifiquement, les traditions, les contes, les chansons, les facéties populaires de toutes sortes dans le nouveau monde.

Cette société a pour organe une volumineuse et importante revue: le *Journal of American Folk-Lore*, qui, depuis 1916, consacre sa première livraison trimestrielle de chaque année, au folklore canadien-français.

En 1916 la matière du numéro janvier-mars fut fournie par le distingué folkloriste C.-Marius Barbeau, du ministère fédéral des Mines, section d'anthropologie, par un jeune écrivain de talent, Gustave Lantôt et par Mlle Evelyn Boldue. Le succès de cette première série a été considérable.

Cette année, le *Journal* nous apporte une seconde série de contes populaires recueillies par M. C.-Marius Barbeau, et par M. Victor Morin, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste. L'intérêt de cette nouvelle série ne le cède en rien à la première et le public fera à cette cueillette un accueil chaleureux. Chaque conte est reproduit tel que nos conteurs du terroir les débitent, à quelques expressions fautives près; le nom du conteur est donné; on indique même l'endroit où le récit fut recueilli ainsi que l'année.

Les chercheurs folkloristes font une oeuvre louable en nous conservant la littérature orale de la France américaine. En effet, cette littérature, jointe à la description des moeurs et coutumes, contribue à établir,

l'état d'esprit d'une race, et l'histoire bénéficie à son tour des documents de cette espèce. Même si les travaux de nos folkloristes n'avaient aucun but scientifique, il faudrait encore les encourager, car les contes, les chansons, les rimettes, les facéties du peuple sont toujours agréables à entendre. Jeunes et vieux, ainsi que le disait le bon La Fontaine, y trouvent un plaisir extrême.

Terminons cette notice par un renseignement. M. Barbeau vient de former une section canadienne de l'*American Folk-lore Society*. Comme cette section compte déjà plusieurs chercheurs avertis, l'on peut prévoir que tout notre folklore va être moissonné, avec méthode et constance, ce qui devient une nécessité, si l'on veut tirer profit de cette documentation.

E.-Z. MASSICOTTE.

En bâtissant des églises...—Souvenirs, par Joseph Héroux. 1 vol. in-24, de 108 pp. — Imprimé au *Devoir*, 43, S.-Vincent, Montréal ; en vente à 30 sous, *franco* 33 sous, chez Langevin et L'Archevêque, 31, Notre-Dame ouest, et chez les autres libraires.

Ce petit recueil paraît contenir les meilleures légendes qu'un bâtisseur d'églises ne peut manquer de moissonner, dans son tour du pays. Mieux que tout autre, M. Héroux a pu recueillir ses récits sur place, il a pu en savourer à loisir l'originalité, et surtout il a su garder à chacun d'eux son cachet régional. L'auteur s'est attaché à ramener à quelques types plus précis des légendes qui prenaient naissance et se propageaient dans nos campagnes, presque chaque fois qu'il se construisait une maison de la prière. Ainsi qu'on l'a déjà dit, M. Héroux a fait là des récits bien canadiens, " écrits comme on parle chez nous. " E. M.

PARLONS MIEUX

DISONS :

PLUTÔT QUE :

<i>Racolage de votes</i>	Cabale électorale.
<i>Racoler des votes</i>	Cabaler.
<i>Racoleur, acheteur de votes</i>	Cabaleur.
<i>Poussinière</i>	Cabane à poulets.

<i>Cabanon</i>	Cabaneau.
<i>Cabaret, plateau à liqueurs</i>	Cabaretier.
<i>Fourgon de queue</i>	Cabousse (d'un train).
<i>Réveil</i>	Cadran.
<i>Ponceau, caniveau</i>	Culvert.
<i>Boîte à conserves</i>	Can.
<i>Conserves</i>	Cannage.
<i>Fruits en conserves</i>	Fruits cannés.
<i>Vivoir</i>	Living room.
<i>Ouvreboîte</i>	Can opener.
<i>Débouchoir</i>	Clé (pour bouchons métalliques).
<i>Bouillotte, coquemar</i>	Canard.
<i>Résiliation d'un contrat</i>	Cancellation d'un contrat.
<i>Annulation d'une commande</i>	Cancellation d'une commande.
<i>Radiation d'un nom</i>	Cancellation d'un nom.
<i>Bidon à lait</i>	Canisse à lait.
<i>Poire à poudre</i>	Canisse à poudre.
<i>Rouleau de fil</i>	Canelle de fil.
<i>Aimer la confiture</i>	Aimer les confitures.
<i>Aimer le bonbon</i>	— bonbons.
<i>Billet d'aller</i>	Billet simple.
<i>Bouton-pression</i>	Bouton patente.
<i>Bonnet grec</i>	Smoking cap.
<i>Capeline</i>	Capine (coiffure).
<i>Pelisse</i>	Capot de poil.
<i>Acide phénique</i>	Acide carbolique.
<i>Retirons (de laine)</i>	Cardures.
<i>Encaisser un chèque</i>	Casher un chèque.
<i>Avoir du toupet</i>	Avoir du casque.
<i>J'en ai par-dessus la tête</i>	J'en ai plein mon casque.
<i>Un gros bonnet</i>	Un gros casque.
<i>Etre dans la gêne</i>	Etre cassé.
<i>Baragouiner le français</i>	Casser le français.
<i>Abroger une loi</i>	— une loi.
<i>Faire la monnaie d'une piastre</i> ...	— une piastre.
<i>Acier trempé</i>	Castille (cast steel).
<i>Huile de ricin</i>	Huile de castor.

Abbé ETIENNE BLANCHARD, p. s. s.,

Eglise Saint-Jacques, Montréal.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS DE JUILLET 1917 :

RECETTES :

Balance au 30 juin 1917.....		\$20,895.87
Versements Classes "A" "B" "C" "D" "E"		
	\$30,281.50 \$6,144.50 \$286.50 \$38.50 \$93.00	36,844.00
Intérêt sur contributions mensuelles.....		5.85
Comm. Scolaire Rivière Saint-Pierre, intérêt.....		3,025.00
— — Tétreaulville, intérêt.....		750.00
Ville de Laval-des-Rapides, intérêt.....		1,260.00
Canton de Maniwaki, intérêt.....	\$ 393.08	
— — amortissement.....	257.44	650.52
2e Division, Lac Saint-Jean, intérêt.....	134.14	
— — amortissement.....	18.74	152.88
Syndics Ecole de Danville, intérêt.....	278.00	
— — — amortissement.....	283.70	561.70
Ville Saint-Louis, intérêt.....		450.00
Commission Scolaire Saint-Jean-Berchmans, intérêt.....		4,320.00
Municipalité de Sturgeon-Falls, intérêt.....	1,375.77	
— — amortissement.....	901.06	2,276.83
Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie, intérêt.....		900.00
Village de Warwick, intérêt.....		690.00
Commission Scolaire de Shawinigan, intérêt.....	550.31	
— — — amortissement.....	360.41	910.72
Monument National, Société St-Jean-Bte, a c, intérêt.....		3,000.00
Ecoles séparées, Alfred, intérêt.....	50.00	
— — — amortissement.....	100.00	150.00
Municipalité d'Asbestos, intérêt.....	2,374.27	
— — — amortissement.....	1,075.73	3,450.00
Saint-Rédempteur, Hull, intérêt.....		1,619.29
		<u>\$81,912.66</u>

DÉBOURSÉS :

L'Orphelinat Catholique de Montréal, prêt.....	\$35,000.00	
Remboursement d'emprunt temporaire.....	12,000.00	
Intérêt sur cet emprunt.....	301.31	
Saint-Rédempteur-de-Hull, prêt.....	5,000.00	
Commutations mensuelles.....	10.82	
Remboursement de décès.....	4.50	52,316.63
		<u>\$29,596.03</u>
Balance en banques.....		\$29,596.03

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 JUILLET 1917 :

PRÊTS :

		<i>Report.</i>	\$696,649.34
Comm. Sco. Côte S.-Louis.....	\$20,000.00	Village Riv. St-Pierre.....	95,260.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	5,505.22	Comm. Scol. Tétreaultville....	22,500.00
Paroisse de Labelle	17,938.35	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans.	67,500.00
Canton de Maniwaki.....	7,604.11	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Comm. Scolaire Shawinigan...	10,645.91	Ville Laval des Rapides.....	39,018.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont...	900.00	Rapide de l'Original	9,896.31
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	St-Raphael de Burbidge.....	10,000.00
Mun. de Jonquières.....	24,336.66	St-Gabriel de Bouchette	10,000.00
Mun. Sturgeon Falls.....	26,614.36	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Mun. Sudbury, Ont.	10,372.20	Gouvern. de la Puissance.....	4,875.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,109.46	St-Alexis de la Grande Baie...	28,911.00
Ville de Roberval.....	5,826.80	Ville de La Salle	42,500.00
Ville de Victoriaville.....	95,176.08	Ville St-Michel	45,000.00
2e Div. Co. Lac Saint-Jean...	5,346.90	Ville de Roberval.....	9,000.00
Village de Warwick.....	13,800.00	Ville de Dorion	40,320.00
Syndics Ecole de Danville.....	5,276.34	St-Rédempteur de Hull.....	50,000.00
Canton de Windsor	11,541.67	Ville de Roberval.....	59,318.30
Par. T. S.-Sacrement, Lachine.	20,000.00	Ville de Longueuil.....	59,917.00
Comm. Scol. Longueuil.....	23,159.78	Ville de Nicolet.....	9,718.50
Municipalité d'Asbestos.....	38,495.50	Orphelinat catholique.....	135,000.00
Paroisse Saint-Stanislas	225,000.00	Intérêts accrus.....	22,623.53
Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00	En banques	29,596.03
<i>A reporter</i>		Total.....	\$1,529,603.01

ARTHUR GAGNON, administrateur.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de juillet 1917	Moyenne par semaine
1 J.-F. Côté	1 W. Pitre
2 W. Pitre	2 J.-A. Beauparlant
3 Raoul Cousineau	3 Albert Thinel
4 Désiré Buisson	4 Raoul Cousineau
5 Ernest Talbot	5 Désiré Buisson
6 E. Rousseau	6 V. Laframboise
7 Albert Thinel	7 Ernest Talbot
8 J.-A. Beauparlant	8 J.-F. Côté
9 J. Boucher	9 O. de Lottinville
10 O. de Lottinville	10 J.-I. Piché
11 L. Corriveau	11 Nap. Milette
12 V.-H. Meunier	12 L. Corriveau
13 J.-I. Piché	13 E. Rousseau
14 A. Marier	14 V.-H. Meunier
15 Nap. Milette	15 J. Boucher
16 V. Laframboise	16 A. Marier

J.-ARTHUR DUBÉ, *Directeur du Recrutement.*

LE DRAPEAU OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Pour toutes informations concernant ce drapeau, s'adresser à la

Librairie L.-J.-A. DEROME limitée

36 OUEST, RUE NOTRE-DAME MONTRÉAL

Domicile et bureau du soir : **262a, RUE VISITATION. Tél., EST 3435**

ARTHUR COURTOIS

NOTAIRE

Immeuble du Crédit Foncier, F. C.

35, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. Tél., MAIN 5030

DISPONIBLE

Bureau: Western Assurance Co.,
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: **MAIN 507**

GEO. TANGUAY

COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: **1445, RUE PAPINEAU MONTRÉAL**

Tél : **Saint-Louis 4108**

Tél. Bell: **MAIN 494**

EDMOND HURTUBISE

Courtier
d'assurances

Chambre **77**, immeuble " **GUARDIAN** "

160, RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

Tél. Main **2064** (bureau)

Tél. Westmount **2541** (domicile)

S.-RAOUL GAUTHIER

**Commissaire
Courtier d'assurances**

IMMEUBLE MONTREAL TRUST

11, Place d'Armes Montréal

L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb
Tél. St-Louis 7988

Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet
Tél. Est 744

COURTOIS FRÈRES ASSURANCES

Successeurs de Joseph Courtois.

263, RUE VISITATION

Bureau établi en 1890

Tél. EST 985

DISPONIBLE

La Royale, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général.

J.-H. LABELLE, assistant gérant

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

Place d'Armes, Montréal

REPRÉSENTANTS À MONTREAL :

Hurtubise & Saint-Cyr

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé \$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve 7,700,000
Total de l'actif 44,500,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président ;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président ;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général.
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL.

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques,

F.-G. Leduc, gérant.

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000 00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1916 \$1,700,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte,
Martin Ltée, Administrateur du Crédit
Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste,
Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake
of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian
Pacific Railway Co."
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse
Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la
Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit
Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette
Banque pour son Département d'Épargne sont
contrôlés par un Comité de Censeurs, et les pla-
cements sont examinés mensuellement par les
Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E. P. Lachapelle, Administrateur du Crédit
Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Péroudeau, N. P., ministre sans por-
feuille, Gouvernement de Québec, adminis-
trateur Montreal Light Heat & Power Co.

84 bureaux dans les Provinces de Québec,
Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.)
seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National
Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shamut Bank.
Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank.
FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE :
Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais. Kean, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE :
Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTRÉAL.

55,000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,500,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débentures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.

JUL 13 1972